Pour se préparer au mieux, il est nécessaire **d’anticiper**.

Ci-dessous, les six annexes permettant de préparer un auto-diagnostic de la situation de son établissement/de son école.

Ce diagnostic est un préalable à la mise en place ou au renforcement des mesures destinées à réduire et limiter préventivement les effets d’un attentat - intrusion.

La mise en sûreté de l’école ou de l’établissement scolaire se fait en partenariat :

* Avec le concours des référents ou correspondants « sûreté » de la police et de la gendarmerie.
* Avec le maire et les services municipaux qui procèdent aux aménagements de la voie publique nécessaires à la protection de l’établissement scolaire et qui complètent l’action de la police ou de la gendarmerie.
* Avec la collectivité territoriale propriétaire de l’établissement qui est responsable des aménagements nécessaires à l’amélioration de la sécurité des bâtiments.
* Avec le concours des équipes mobiles académiques de sécurité et/ou avec les référents « sûreté » de l’Education Nationale, etc …

Ces annexes sont proposées dans le guide pour réfléchir, en interne, à la sécurisation de l’établissement/de l’école. Par l’observation et l’analyse, il est possible de noter des petits détails réglés rapidement en interne ou des points plus sensibles nécessitant des travaux plus conséquents et donc l’intervention de la Collectivité de rattachement.

Ces fiches, placées dans le guide, concernent les thèmes suivants :

* Annexe 1 : L’environnement.
* Annexe 2 : Les abords extérieurs.
* Annexe 3 : La clôture.
* Annexe 4 : Les accès de l’établissement/de l’école.
* Annexe 5 : Les espaces périmétriques.
* Annexe 6 : La sécurisation des bâtiments.

Ces annexes concernant l’auto-diagnostic sont proposées dans le guide pour un travail préalable des chefs d’établissement/des directeurs d’école.

En réfléchissant collectivement maintenant à leur contenu, vous anticiperez et pourrez dès maintenant soulever certains points de sécurisation de votre établissement/de votre école.

Pour les établissements scolaires du deuxième degré, le contenu de ces annexes rejoint le diagnostic sécurité effectué par les services du Rectorat EMAS qui se déplacent dans les établissements.

Pour les écoles du premier degré, ce diagnostic est effectué par le directeur de l’école avec la collaboration éventuelle des services de police et de gendarmerie.

**Annexe (1) : Auto-Diagnostic de mise en sureté : l’environnement**

|  |  |
| --- | --- |
|  | Commentaire |
| **Par quels moyens de transport accède-t-on à l’établissement ?**   * Transport en commun * Ramassage scolaire * Axes routiers * Accès piétons |  |
| **Quel est le type d’habitat dans l’environnement de l’établissement ?**   * Zone pavillonnaire * Habitat collectif * Autres (zone d’intervention de la politique de la ville…) |  |
| **Quelles sont les infrastructures proches ?**   * Commerce * Bâtiments industriel * Parkings * Installation sportive * Installation culturelle * Espaces verts * Monuments * Autres |  |
| **Quelles sont les cibles potentielles en proximité ?**   * Lieux de rassemblement * Sites représentant les institutions * Sites symboliques * Lieux de cultes * Autres |  |
| **Où se situent les services de secours et de sécurité les plus proches ?**   * Police ou gendarmerie * Caserne des pompiers * Hôpital, clinique * Cabinet médical |  |

# Annexe (2) : Auto-Diagnostic de mise en sureté : les abords extérieurs

|  |  |
| --- | --- |
|  | Commentaire |
| **Les vues aux abords sont-elles dégagées et permettent-elles de repérer les situations anormales ?**   * Présence de végétation * Véhicules en stationnement * Panneaux publicitaires * Travaux |  |
| **L’établissement bénéficie-t-il d’un éclairage public suffisant ?**   * Zones pas ou peu éclairées |  |
| **Quels sont les éléments extérieurs qui peuvent faciliter une intrusion malveillante (cacher des objets, lancer des objets dans l’enceinte de l’établissement, escalader la clôture…) ?**   * Mobilier urbain * Armoires techniques * Bacs à fleurs * Haies (végétation dense) * Poubelles |  |
| **Quels sont les éléments qui peuvent exister aux abords immédiats ?**   * Plots * Blocs de béton * Chicanes * Trottoirs surélevés * Ralentisseurs |  |
| **Quelles sont les conditions qui organisent le stationnement des véhicules devant l’école ou l’établissement scolaire ?**   * Y a-t-il un arrêté limitant ou interdisant le stationnement ou l’arrêt devant l’établissement ? * Y a-t-il un lieu de « dépose - minute » aménagé en amont de l’établissement ? * Cette limitation ou interdiction de stationnement porte-t-elle aussi sur les deux roues ? * Y a-t-il des plots ou des barrières anti-stationnement sur les trottoirs ? * Comment est assuré le respect de la réglementation (agent de la police municipale, verbalisation) ? * Existe-t-il une procédure d’enlèvement des véhicules contrevenant à l’interdiction de stationnement ? Qui s’assure du respect de l’interdiction d’arrêt ou de stationnement ? |  |
| **Comment les rassemblements devant l’école ou l’établissement sont-ils gérés ?**   * Les parents sont-ils autorisés à venir chercher les enfants à l’intérieur de l’école ? * Y a-t-il eu une incitation des parents à ne pas rester devant les entrées ? * Les horaires d’accueil et de sortie des élèves sont-ils étalés dans le temps ou répartis entre plusieurs accès Comment en est assurée la surveillance ? * Les entrées et sorties des élèves lors des intercours sont-elles limitées ?   Cas particulier des lycées   * - Y a-t-il eu une réflexion sur le rassemblement d’élèves fumeurs devant les entrées ? |  |
| **L’établissement bénéficie-t-il d’une vidéo-protection (urbaine ou propre à l’établissement) ?**   * Dans le cas d’une vidéo-protection urbaine, un protocole avec le centre de supervision urbaine a-t-il été établi ? * Les entrées/sorties sont-elles visualisées ? * Les caméras sont-elles adaptées à l’éclairage public ? |  |
| **Les abords extérieurs font-ils l’objet d’une attention particulière ?**   * La question a-t-elle été abordée lors du dernier contact avec le correspondant désigné de la police ou de la gendarmerie ? * En cas de présence d’une police municipale, des contacts ont-ils été pris avec ce service ? * Y a-t-il une périodicité des services de surveillance de la part de la police ou de la gendarmerie et de la police municipale ? * Une procédure pour l’intervention des services de déminage a-t-elle été prévue ? |  |

# Annexe (3) : Auto-Diagnostic de mise en sureté : la clôture

|  |  |
| --- | --- |
|  | Commentaire |
| **L’école ou l’établissement a-t-il une clôture ?**   * La clôture permet-elle de se protéger des vues extérieures ? * La clôture est-elle homogène ? |  |
| **L’école ou l’établissement est-il mitoyen d’autres bâtiments ?**   * Cette mitoyenneté offre-t-elle une possibilité d’intrusion ou au contraire permettrait-elle d’évacuer les élèves et les personnels ? * Des contacts ont-ils été pris avec les responsables des enceintes mitoyennes ? |  |
| **Peut-on facilement escalader ou passer à travers la clôture ?**   * A-t-elle une hauteur suffisante ? * Est-elle surmontée d’une crête défensive ? * Est-elle suffisamment solide ? * Présente-t-elle des failles particulières ? |  |
| **Y a-t-il des fenêtres au rez-de-chaussée des bâtiments donnant directement sur la voie publique ?**   * Les vitrages ont-ils une qualité permettant de résister à l’effraction ? * Le barreaudage est-il suffisamment robuste et serré ? * Permettent-elles de ne pas être vu de l’extérieur de l’établissement ? * Y a-t-il des volets ou des rideaux ? |  |
| **La clôture fait-elle l’objet d’une inspection régulière (ainsi que les portes ou les portails d’accès) ?**   * Qui fait l’inspection ? * Quelle est la périodicité de l’inspection ? |  |
| **Y a-t-il un dispositif de vidéo-protection pour surveiller les zones vulnérables ?** |  |

# Annexe (4) : Auto-Diagnostic de mise en sureté : les accès de l’établissement

|  |  |
| --- | --- |
|  | Commentaire |
| **Y a-t-il des fragilités dans les accès de l’école ou de l’établissement scolaire ?**  **Quels sont les accès piétons ?**   * Les élèves arrivent-ils en groupe (transports scolaires, sortie de métro, etc.) ? * L’accueil se fait-il de façon fluide suffisamment en amont du début des cours ? * Les flux piétons sont-ils différenciés (élèves, personnels, visiteurs) ? * Quels sont les accès véhicules ? * Les flux véhicules sont-ils différenciés (véhicules des personnels, véhicules de livraison) ? * Y a-t-il des issues de secours ? |  |
| **Quelles sont les caractéristiques techniques des accès ?**   * Les portes ou grilles sont-elles suffisamment solides pour ne pas être ouvertes avec des moyens courants ? * Les accès permettent-ils de se protéger des vues de l’extérieur ? * Les dispositifs de verrouillage des accès sont-ils adaptés (système électromagnétique, gâche électrique, serrure classique, etc.) ? * Y a-t-il un dispositif de sas sur l’accès principal ? * Dans le cas d’un portail ou portillon automatisé, celui-ci permet-il d’éviter des passages intempestifs lorsque l’ouvrant se referme ? |  |
| **Quels sont les dispositifs de sécurité existants ? où sont-ils installés ?**   * Vidéo-protection * Badges d’accès * Interphone (avec ou sans caméra) * Digicode * Éclairage * Système de déclenchement de l’alarme attentat |  |
| **Quels sont les contrôles mis en place aux accès ?**   * Qui assure le contrôle des accès des élèves, des parents, des personnels et des personnes étrangères à l’établissement aux différents moments de la journée ? * Les personnels d’accueil ont-ils été formés ? * Les parents ou les personnes autorisées à venir chercher les élèves doivent-ils se faire reconnaître ? * Les élèves doivent-ils produire un justificatif, de façon systématique ou aléatoire ? * Les visiteurs doivent-ils justifier de leur identité ? * Les identités des visiteurs sont-elles consignées sur un registre ? * Des contrôles visuels de l’intérieur des sacs sont-ils mis en œuvre ? Dans quelles circonstances ? Sont-ils aléatoires ou systématiques ? * Existe-t-il une procédure particulière pour les livraisons et l’intervention d’ouvriers extérieurs, y compris appartenant à la collectivité gestionnaire ou mandatées par elle ? |  |
| **Y a-t-il des issues de secours qui ouvrent sur les abords de l’école ou de l’établissement scolaire ?**   * Sont-elles adaptées (résistance à l’effraction, ouverture de l’extérieur commandée par une clé, barre anti-panique à pression…) ? * Existe-t-il un dispositif de détection d’intrusion ? Des rondes pour s’assurer de la fermeture sont-elles organisées ? |  |

# Annexe (5) : Auto-Diagnostic de mise en sureté : les espaces périmétriques

|  |  |
| --- | --- |
|  | Commentaire |
| **Existe-t-il un parking à l’intérieur de l’école ou de l’établissement scolaire ?**   * Existe-t-il un dispositif de contrôle des véhicules à l’entrée ? * Où stationnent les véhicules de livraison ? |  |
| **Y a-t-il des espaces verts ?**   * Sont-ils entretenus ? * Permettent-ils à une personne de se dissimuler ? * Peuvent-ils servir à cacher un objet ? |  |
| **Y a-t-il des bâtiments annexes ou des abris ?**   * Ces annexes permettent-elles à une personne de se cacher ? |  |
| **Y a-t-il un dispositif d’éclairage ?** |  |

# Annexe (6) : Auto-Diagnostic de mise en sureté : la sécurisation des bâtiments

|  |  |
| --- | --- |
|  | Commentaire |
| **Quelles sont les vulnérabilités du bâtiment ?**   * Face à une attaque par arme à feu de la façade, les personnes au rez-de-chaussée sont-elles protégées ? * L’entrée du bâtiment est-elle d’accès facile ? * Les ouvertures en façade donnent-elles une vue sur l’intérieur ? |  |
| **Les toits sont-ils un facteur de risque pour la sécurité des bâtiments ?**   * Les toits sont-ils en terrasse ? * Peut-on y accéder facilement depuis l’extérieur ?   Depuis l’intérieur ?   * Peut-on pénétrer à l’intérieur du bâtiment par les toits ? * Y a-t-il des équipements sensibles sur les toits ? |  |
| **Quels sont les équipements sensibles dans les bâtiments (serveurs informatiques, produits toxiques) ?**   * Ont-ils l’objet de mesures particulières ? * Leur accessibilité est-elle réglementée ? |  |
| **Les bâtiments disposent-ils d’un dispositif d’alarme spécifique pour l’attentat-intrusion ?**   * Est-il différencié de l’alarme incendie ? * Le dispositif de déclenchement est-il unique ? * L’alarme peut-elle être entendue en tout point du bâtiment ? * Des consignes peuvent-elles être données qui soient audibles en tout point des bâtiments ? |  |
| **Des lieux de confinement ont-ils été définis ?**   * Les cloisons et les vitrages sont-ils suffisamment résistants ? * Permettent-ils de ne pas être vu de l’extérieur de la pièce ? * Ont-ils un dispositif de fermeture de l’intérieur efficace ou redondant facilement mis en œuvre ? |  |
| **Y a-t-il des issues de secours ?**   * Sont-elles adaptées (résistance à l’effraction, ouverture de l’extérieur commandée par une clé, barre anti-panique…) ? * Existe-t-il un dispositif de détection d’intrusion ? Des rondes sont-elles organisées ? |  |